

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 6 juin 2023

Délibération n°24- 2023 relative à la désignation du représentant de l'université pour l'association Grand E-Nov+

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-3,
Vu les statuts de l'association Grand E-Nov+,*

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la désignation du président de l'université ou son représentant, membre du conseil d'administration, en tant que représentant de l'établissement au sein du conseil d'administration et des assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'association Grand E-Nov+.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	5
Nombre de pouvoirs	5		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	30	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation



Le vice-président du conseil d'administration
Olivier DUPERON

Document en annexe au présent extrait : Statuts association Grand E-Nov+

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 12/06/23

Document mis en ligne le : 12/06/23